



## AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ  
par la soussignée, Danièle Tremblay,  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim  
de la susdite municipalité

- **QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située sur le chemin Étienne-Tremblay, Les Éboulements, sur le lot 6 533 302 du cadastre du Québec.
- **QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM149-2023** consiste à :
  - a) **Autoriser la construction d'un garage en cour avant, annexé à la résidence, avec une marge de recul avant de 14,70 mètres pour la résidence principale plutôt que 15 mètres, tel qu'exigé par l'article 5.2.1 « Normes relatives aux garages en cour avant » du chapitre 5 « Normes relatives aux constructions et aménagements accessoires »;**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

### **Procédures d'objections à la dérogation :**

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante [dtremblay@leseboulements.com](mailto:dtremblay@leseboulements.com) au plus tard le 2 juin 2023. Ces dernières seront lues lors de la séance le 5 juin 2023.

**DONNÉ** aux Éboulements ce 19<sup>e</sup> jour de mai 2023.

DANIÈLE TREMBLAY  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim